

DÉCLARATION EXPRESSE DE RENONCIATION

PÉRIODE FISCALE : *[indiquer l'année]* : **2024**

Antenne JRS France *[nom]* : **METZ**

Je, soussigné *[nom – prénom]* :

demeurant *[adresse]* :

Adresse mail :

certifie renoncer au remboursement des frais suivants et les céder à l'Association JRS FRANCE en tant que don :

N° de justificatif	Date	Motif	Frais kilométriques			Montant
			Lieu de départ	Lieu d'arrivée	Nombre de kilomètres	
TOTAL						

Barème des indemnités kilométriques pour [être en règle avec l'administration fiscale](#)

À vérifier sur <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1132>

Fait à *[lieu]* : Le *[date]* :

NB : La date de réception des déclarations d'abandon de frais est essentielle. Une dépense engagée en décembre 2023, mais reçue en février 2024 ne peut faire l'objet ni d'un reçu fiscal, ni d'un remboursement : les comptes de l'année 2023 sont alors clos. Merci de nous envoyer ces documents au plus tard le 15 janvier 2024.

Membre bénévole concerné <i>(nom et signature)</i>	Trésorier ou responsable JRS France <i>(nom et signature)</i>
---	---

**Pour l'émission du reçu fiscal, retour de ce document + pièces justificatives à
JRS FRANCE – service Comptabilité – 12 RUE D'ASSAS - 75006 Paris**